

LA RÉSERVE NATIONALE SOUTERRAINE

Le projet avance, non sans résistance

Relancé en 2019, le projet de création de la Réserve Nationale Souterraine en Ariège n'arrive toujours pas à mettre tout le monde d'accord, cela d'autant plus que les propriétaires sont désormais informés. L'enquête publique qui s'ouvre est l'occasion à chacun de s'exprimer.

« C'est un projet qui n'est pas nouveau en Ariège », tient à redire Catherine Lupion, sous-préfète de Saint-Girons, en charge de la création de cette réserve, pour bien expliquer que cette initiative n'est pas une idée saugre-

nue, complètement hors-sol avec l'histoire d'un territoire. Et, dans les faits, c'est vrai : le projet de création d'une réserve remonte à plus de 20 ans, lorsque à l'époque le géologue Alain Mangin, entre autres, en était à l'initiative. Mais le projet n'avait pu aboutir.

C'est à partir de 2019 que l'initiative est relancée. Une réserve souterraine est à nouveau un enjeu dans le département, entrant dans le processus de la stratégie nationale d'aires protégées qui consiste à préserver 30 % du territoire national dont 10 % en protection forte. Si l'idée semble

Ce projet de réserve nationale souterraine est encore très contesté en Ariège, notamment par ceux qui fréquentent ces cavités qui vont être mises "à autorisation préalable".



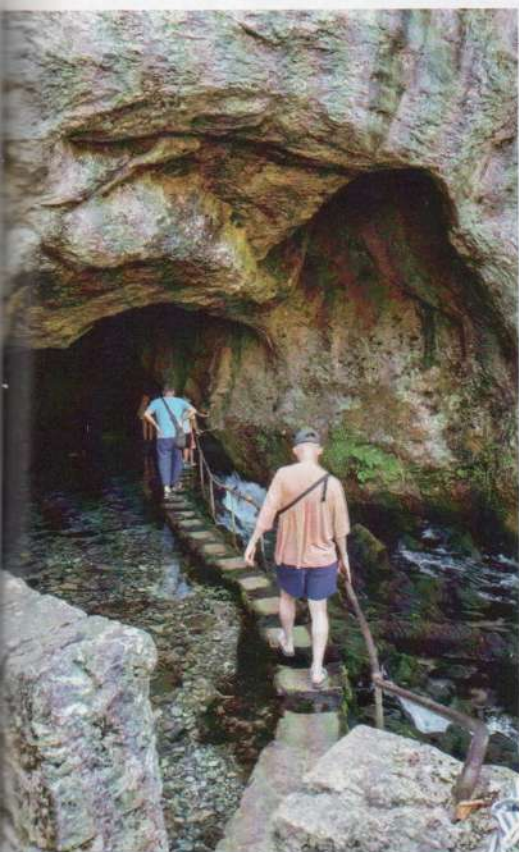
© NAZARY

reposer sur une réalité actuelle, d'ordre environnementale, elle mérite réflexion quant à choisir ces 10% dans un territoire qui peut déjà être considéré comme préservé. Et certains vont même encore plus loin, puisque dans ce territoire déjà préservé, certaines cavités choisies pour intégrer la réserve sont sujets à débat, ne nécessitant pas forcément de protection supplémentaire que celles dont elles bénéficient déjà.

LE FOND, PAS À LA HAUTEUR

Pour mettre en place concrètement cette Réserve Nationale Souterraine, il aura donc fallu choisir des sites et, pour cela, un conseil scientifique, orchestré par le Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises (PNR), entre autres, s'est réuni. C'est la DREAL qui pilote le sujet mais le PNR intervient comme l'acteur local pour faciliter la mise en place de la réserve sur le territoire.

La réserve se veut aussi un outil de promotion touristique, avec des sites faciles d'accès, comme la fontaine de Fontestorbes, qui continuera d'être accessible au public.



© STEPHANE LOPEZ

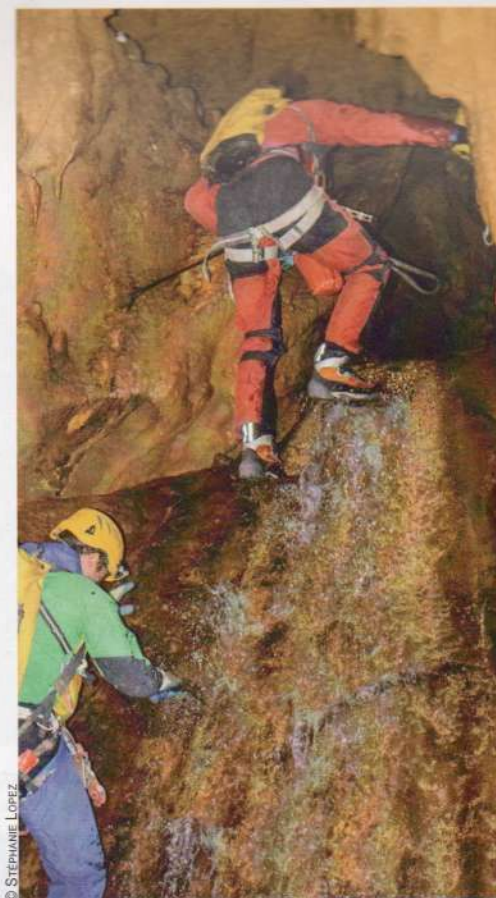
Une première liste de sites a donc été établie, mais elle a connu quelques modifications. Les cavités d'Anglade par exemple, pouvant être dans le périmètre d'une exploitation minière, ont été sorties du projet.

À l'inverse, la fontaine de Fontestorbes a quant à elle été ajoutée suite à l'avis du Comité National de la Protection de la Nature. Aussi, certaines grottes, comme celles du Portel, ont vu leur parcellaire ajusté, afin de poursuivre les recherches scientifiques...

Ainsi, une liste définitive de 29 cavités a été établie*. Et, pour les spéléologues, acteurs majeurs, voire essentiels du monde souterrain, le choix de ces cavités n'est pas toujours pertinent. Ainsi, les spéléologues ariégeois regrettent que l'aven d'Anglade (dans le secteur de Couflens) ne soit plus pris en compte dans le projet. Dans cette grotte, vit un insecte, sorte de fourmis, qui s'appelle *Laphaenops vandelianus-geotrecus*; il est unique au monde. On y trouve aussi une autre espèce remarquable, sorte de scarabée... « Si l'enjeu, c'est la biodiversité, on devrait préserver ces cavités » assure Arnaud Faille, chef adjoint du département d'Entomologie du Muséum d'Histoire Naturelle de Stuttgart et membre de la commission Scientifique et Environnement au sein du Comité Départemental de Spéléologie (CDS09). « Les sites étaient déjà là au temps de la mine de Salau dont l'exploitation de l'époque n'a pas mis en danger l'espèce en question » assure-t-il, regrettant une vision purement économique dans ce choix.

« Certaines grottes sont à l'inverse retenues dans la réserve alors qu'elles ne le méritent pas » ajoute l'entomologiste, se faisant la voix du Comité Départemental. Il fait notamment référence aux grottes de Siech et Vicdessos, où évoluent les professionnels de la discipline et pour lesquelles il n'y a pas forcément un enjeu de protection sur le calotriton, animal si caractéristique du monde souterrain, mais bien présent sur l'ensemble des Pyrénées.

* Le projet de réserve concerne 29 cavités sur l'ensemble du territoire ariégeois, soit 32 communes pour 1139 hectares : Argein, Aulus-les-Bains, Auzat, Balaguères, La Bastide-de-Sérou, Baulou, Bélésta, Benaix Biert, Bordes-Uchentein, Cazavet, Encourtiech, Esplas-de-sérou, Fougax-et-Barrineuf, L'Herm, Lacourt, Loubens, Massat, le Mas-d'Azil, Mérigon, Montséron, Moulis, Niaux, Pradières, Sabarat, Saint-Martin-de-Caralp, Salsein, Saurat, Sentein, Tourtouse, Val-de-Sos et Vernajoul.



© STEPHANE LOPEZ

Les spéléologues ariégeois, dans l'état actuel de leur demande, ne sont pas favorables au projet de réserve tel qu'il a été pensé.

DES CRAINTES PLUS QUE DES AVANTAGES

Si la Réserve est aussi présentée comme un atout touristique, avec des sites vitrines afin de mieux appréhender le milieu souterrain, les spéléologues demeurent sceptiques. « Au cours de nos prospections scientifiques ou dans nos activités, nous sommes les premiers à faire de l'éducation à l'environnement dans ce milieu-là, nous sommes aussi les premiers lanceurs d'alerte si jamais il y a une problématique, nous avons les outils pour cela. Et, dans ces deux grottes, (Siech et Vicdessos) il n'y a pas de population de calotritons en danger » précise Arnaud Faille qui ne comprend pas

le choix de ces sites et qui craint même les restrictions à venir pour les pratiquants de la discipline. « Par exemple, il est indiqué que les spéléologues professionnels installés pourront poursuivre leur activité mais qu'il n'y sera pas autorisé de nouveaux, et cela nous sommes contre » soutient-il, affirmant que ces grottes, sans enjeu, ne justifient pas une réglementation de la pratique.

La sous-préfète de Saint-Girons se veut quant à elle rassurante : « La pratique de la spéléologie n'est pas identifiée comme une menace. En aucun cas la fermeture des grottes n'est envisagée » avance-t-elle.

Pour les spéléologues, à la fois géologues, biologistes, archéologues..., cette Réserve Nationale Souterraine n'est pas à la hauteur de l'enjeu. « Nous ne connaissons que 10 % du territoire souterrain ariégeois et au lieu de classer une partie des 90 % restant, nous intégrons que ce que

nous connaissons déjà, au lieu de préserver le reste, pour pousser à investiguer » se désole Arnaud Faille, qui n'est pas contre l'idée d'une réserve, mais qui voyait pour elle d'autres ambitions, notamment celles de réunir l'ensemble des acteurs de ce terrain si particulier, encore secret, pour une connaissance plus approfondie et commune. « Le milieu souterrain, c'est le seul endroit où des espèces sont encore découvertes et à découvrir » ajoute-t-il, certain de nouvelles contraintes pour des études à venir, comme cela est le cas dans d'autres territoires. « Au final, cette réserve entraînera très probablement des retenues au partage des informations et aura un effet néfaste sur la connaissance de ce milieu » conclut-il.

Le Comité Départemental de Spéléologie s'est d'ailleurs positionné sur certains points bloquants de cette réserve. Entre autres, il voudrait inclure dans le décret

que l'accès aux cavités non listées présentes sur le territoire de la réserve ne sera pas réglementé et indiquer aussi un accès sans condition à Siech et Vicdessos, ainsi qu'un accès identique aux professionnels déjà établis comme pour les nouveaux. Alors, seulement dans ce cas, les membres adhérents du Comité Départemental de Spéléologie seraient favorables, à 80 %, à ce que leur structure puisse participer avec la Fédération Française de Spéléologie à la cogestion de la réserve. Mais, n'ayant pas reçu de réponses sur ces points, le CDS09 demeure toujours, en l'état, au moment de l'ouverture de l'enquête au public, défavorable au projet.

LA FORME, DISCUTABLE

Si, dans le fond, la création de cette réserve pose question, certains sont aussi désagréablement surpris de la manière dont cela leur a été présenté. Si, déjà en 2022, des propriétaires n'avaient pas été

Pour les spéléologues, certains sites, inclus dans le projet, comme les grottes de Siech et de Vicdessos, ne méritent pas de réglementer la discipline.



tenus au courant, ou n'avaient eu que très peu d'informations, (voir article Ariégeois Magazine N°270 Mai-Juin 2022), certains d'entre eux expriment toujours leur mécontentement quant au parcellaire. Ce fut le cas lors de la dernière réunion publique qui a eu lieu à Saint-Girons, le 11 septembre dernier, où, entre autres, les propriétaires à proximité de la grotte de Mérigon, qui n'ont jamais reçu d'informations en amont, ont été surpris d'être dans une réserve, sans avoir été consultés. Exploitants forestiers, ils se posent alors des questions sur leur activité. « C'est une grotte qui est déjà fermée, donc préservée, accessible que des personnes qui y font des études. Pourquoi donc l'insérer dans un périmètre de sécurité qui impactera notre activité » se questionnent-ils, soulevant aussi des questions sécuritaires en termes de responsabilité, encore non évaluées par la DREAL. Les propriétaires de la grotte de Labouiche relèvent aussi des anomalies quant au parcellaire choisi, sans consultation, regrettant aussi qu'en tant que propriétaires, ils ne soient au courant d'aucun inventaire, ni de la venue de personnes qui les réalisent.

« Ce périmètre de sécurité de l'entrée des grottes qui peut s'étendre dans un rayon de 0 à 30 mètres, soit maximum 2 500 m² de surface est encore à discuter, il n'est pas établi et dépendra de chaque cavité » assure la DREAL qui informe aussi que ce classement engendrera, de fait, une servitude environnementale, visible des notaires, pour que le comité de gestion de la réserve puisse intervenir, sans prévoir, pour l'heure, une exonération de la taxe foncière. « Mais cela serait possible, j'invite les propriétaires à le demander au cours de l'enquête publique » informe la DREAL.

Si, un temps, les acteurs de la création de la réserve certifiaient que les propriétaires étaient au courant, aujourd'hui, la DREAL, revient sur cette affirmation, confirmant que « seulement quelques-uns ont été approchés, sur certains sites, très peu », prétextant qu'il était difficile de les convoquer tous en raison de la quantité du parcellaire fortement découpé; argument assez surprenant vu l'enjeu de la Réserve, laquelle, finalement s'est dotée de sites sans avoir eu l'approbation ou le

© ALESSANDRO GRANDINI



D'après les biologistes spéléologues, la population de calotritons n'est pas en danger, à l'inverse, les grottes abritant des espèces uniques ou remarquables auraient pu être intégrées au projet; ils dénoncent une incohérence.

L'Aphaenops (Aurigerotrechus) vandelianus est unique au monde.
Il vit dans l'aven d'Anglade au-dessus de Salau.

© CHRISTIAN VANDERBERGH



consentement des propriétaires, ni même les avoir interrogés, lesquels désormais, ne peuvent se sentir qu'exclus, voire pris au piège.

Car des contraintes, fatalement, il y en aura. Et des démarches administratives aussi, notamment des demandes d'autorisation, cela d'autant plus que la réserve n'engendrera pas un interlocuteur unique, ni une coordination entre les différents organismes suscitant des autorisations, seulement de la mise en lien pour une réponse éclairée.

Aussi, au cours de cette réunion publique, s'est aussi posé la question du financement. Si une dotation publique provenant de l'État va permettre le fonctionnement de cette nouvelle structure, le choix d'engager des sommes d'argent conséquentes dans des espaces déjà préservés et protégés (une majeure partie du parcellaire étant déjà classée Natura 2000 ou APPB ou Monuments Historiques) dans cette période de restriction budgétaire peut paraître difficile à comprendre.

Quant à la gestion de la réserve, elle n'est pas encore définie puisqu'un plan de gestion sera élaboré suite à l'enquête publique en cours ; toutefois, ce plan de gestion se dessinerait à trois : l'Association des Naturalistes d'Ariège-Conservatoire d'Espaces Naturels ; le Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises et la Fédération Française de Spéléologie.

Si le Comité Départemental de Spéléologie s'est déjà exprimé sur l'intervention de la Fédération Française de Spéléologie en



Lors de la dernière réunion publique qui a eu lieu à Saint-Girons, en septembre dernier, avant l'ouverture de l'enquête publique, certains propriétaires concernés se sont exprimés avec crainte quant aux futures réglementations que pourraient engendrer la réserve. Ils regrettent de ne pas avoir été consultés, en amont.

tant que gestionnaire, « *laquelle ne porte pas la voix du terrain* », il regrette également que ce ne soit pas des scientifiques qui soient à la tête de cette réserve qui, finalement, deviendra un outil administratif supplémentaire. « *L'ANA est à la fois juge et partie* » considèrent les spéléologues, « *on aurait préféré des expertises indépendantes* » ajoute Arnaud Faille. Quant à la DREAL, elle évoque trois équivalents temps pleins à venir suite à la création de la réserve, tandis que l'ANA-Cen voit dans ce projet des moyens supplémentaires sur un temps long, pour travailler ensemble, au bénéfice du territoire concerné.

Malgré ce choix définitif des 29 cayités, tout reste à construire, estime Catherine Lupion qui invite la population ariégeoise à s'exprimer lors de l'enquête publique, disponible jusqu'au 24 octobre. « *De ces contributions, il y aura des évolutions dans le projet et de ces avis, dépendra le plan de gestion à venir* » explique-t-elle, lequel élaborera le règlement à venir de la Réserve ; l'objectif affiché étant « *l'acceptabilité maximum* » pour une création définitive de la réserve en 2027. Cette enquête est disponible, notamment, sur le registre dématérialisé.

Stéphanie Lopez

Radio locale associative avec trois atouts forts

Radio
Transparence
93.7

Un ancrage local
avec deux journalistes
et une volonté
de "trempier le micro
sur le territoire"

Une programmation
musicale de qualité,
diversifiée,
et une grande part
réservée aux artistes
en développement

La liberté d'expression avec la possibilité
de proposer son projet d'émission, d'être formé à le faire,
et ceci dans des conditions "pro"